

PROCES-VERBAL**1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 17 décembre 2021**

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 17 décembre 2021.

2. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable (vote)

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière ;

Article 1^{er}

Le conseil d'administration arrête et approuve par 17 voix pour et 4 abstentions, le compte financier de l'année 2021, qui fait apparaître les éléments suivants :

- 24 686 ETPT sous plafond et 9 035 ETPT hors plafond
- 3 585 181 116 € d'autorisations d'engagement
- 3 523 047 377 € de crédits de paiement
- 217 762 826 € de solde budgétaire
- 190 049 817 € de variation de trésorerie
- 132 941 021 € de résultat patrimonial
- 258 975 581 € de capacité d'autofinancement
- 148 743 454 € de variation de fonds de roulement

Article 2

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat patrimonial positif au compte « report à nouveau » à hauteur de 132 941 021,30 €.

Article 3

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Article 4

Le conseil d'administration arrête par 17 voix pour et 4 abstentions, les comptes consolidés du groupe CNRS de l'année 2021, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du conseil d'administration par la délibération du 23 octobre 2017, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif :
 - CNRS Editions SA ;
 - CNRS Innovation SA ;
 - CNRS Create.

- Entités sous contrôle conjoint :
 - la société civile Synchrotron Soleil ;
 - le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) ;
 - l'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO) ;
 - l'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM) ;
 - le Canada France Hawaï Télescope Corporation (CFHTC) ;
 - le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM).

3. Budget rectificatif n°1 2022 (vote)

Par 21 voix pour et 1 voix contre ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 25 072 ETPT* sous plafond et 9 203 ETPT hors plafond
- 4 512 846 398 € en autorisations d'engagement dont :
 - 2 730 282 500 € en personnel
 - 1 716 823 828 € en fonctionnement, investissement non programmé
 - 65 740 070 € en investissement programmé
- 4 465 562 089 € en crédits de paiement
 - 2 730 282 500 € en personnel
 - 1 639 265 393 € en fonctionnement, investissement non programmé
 - 96 014 196 € en investissement programmé
- 3 799 558 547 € de prévisions de recettes
- - 666 003 542 € de solde budgétaire

*Ce chiffre est majoré de 100 ETPT pour tenir compte de l'incertitude sur le nombre de départs.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 693 716 551 € de variation de trésorerie
- - 427 549 647 € de résultat patrimonial
- - 293 418 611 € de capacité d'autofinancement
- - 666 003 542 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

4. Compte-rendu 2021 des décisions du PDG en matière de participation aux organismes dotés de la personnalité morale et orientations proposées pour 2022 (vote)

Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité des décisions prises par le Président en 2021, dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les orientations proposées pour 2022 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

5. Participation du CNRS à la consolidation du capital social de la SATT Paris-Saclay (vote)

Le Conseil d'administration autorise par 15 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 874 000 €, à l'augmentation du capital de la SATT Paris-Saclay, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 190 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

6. Fondation CNRS (vote)

Le Conseil d'administration autorise par 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention que les ressources constituées au second semestre 2021 par le legs Brahms (1 086 012 €) et le legs Oganovska (466 389 €) soient versées à la Fondation CNRS pour un total de 1 552 401 €.

7. Attribution de concessions de logement par nécessité absolue de service ou de convention d'occupation précaire avec astreinte (vote)

L'arrêté du 17 décembre 2020 fixe les listes de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de treize (13) concessions de logement, dont douze (12) concessions par nécessité absolue de service et une (1) concession par convention d'occupation précaire avec astreinte, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Fait à Paris, le 15 mars 2022

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

Mardi 15 mars 2022

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

Mme Claire GIRY	Mme Alexandra PRIEUR	M Boris GRALAK
M. Alban HAUTIER*	Mme Hélène VALADE*	Mme Maud LERICHE-KILLIJIAN
M. Jean DALIBARD	Mme Hélène CAZAUX-CHARLES*	Mme Claudia ZLOTEA
Mme Nathalie DOMPNIER	M. Benjamin BERTRAND	M. Pierre-Yves SAILLANT
Mme Fabiola GIANOTTI	M. Nicolas CUDRE-MAUROUX*	Mme Constantina BACALEXI
M. Bruno MAQUART	Mme Sophie PATURLE	Mme Carole LE CLOIEREC
M. Marko ERMAN	GUESNEROT	

Sont absents :

Mme Anne-Sophie BARTHEZ (Absenté excusée pourvoir Claire Giry)
Mme Sylvie RETAILLEAU (Absenté excusée pourvoir Nathalie Dompnier)
M. Paul-François FOURNIER (Absent excusé pourvoir Sophie Paturle-Guesnerot)
M. Alain SCHUHL (Absent excusé)

Membres avec voix consultative :

Mme Dorothée BERTHOMIEU
M. Christophe COUDROY
M. Marc DAVY*
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET
M. Jean-Luc MOULLET

Invités permanents :	Invités ponctuels :
Mme Marie-Hélène BEAUVAIS	Mme Virginie BONAILLIE NOEL
Mme Sabine DELIGNE*	M. Eric CHAREYRE*
M. Hugues de La GIRAUDIERE	M. Jérôme MOURROUX
Mme Valérie HOSPITAL	M. Michel MORTIER
Mme Catherine DELPECH	Mme Florence PESTIE
Mme Pascale ACCARD	

*Présent en visio conférence